



Le baptême de pour toute sa vie.

Vous venez demander le baptême pour votre enfant ; vous souhaitez qu'il soit célébré le

à h en l'église de

**Les baptêmes ont lieu en général
le samedi matin à 10 h 30**

ou

**au cours des messes dominicales,
soit le samedi à 18 h à Guérigny
soit le dimanche à 11 h à Prémery *.**

***Il convient de ne rien arrêter avant d'avoir l'accord du prêtre pour la date, l'horaire et le lieu du baptême.**

Père James : 06 61 87 79 00 ou james.charles@nievre.catholique.fr

Père Léon : 07 84 86 78 08 ou ln.onyakonde@gmail.com

**1 rencontre les 1er samedis du mois entre 10 h et 12 h
au presbytère à Guérigny pour réfléchir à votre engagement.**

1 rencontre* avec le célébrant

**du baptême de votre enfant pour préparer la célébration et
organiser son déroulement.**

***Ce rendez-vous est à prendre auprès du prêtre qui célébrera le baptême
trois mois avant la date prévue pour celui-ci.**

En demandant le baptême vous vous engagez à accompagner votre enfant dans sa vie d'enfant de Dieu et dans toute la mesure du possible :

- à l'accompagner à la messe du dimanche aussi souvent que possible.
- à participer à l'éveil à la foi dès 3 ans.
- à l'inscrire au catéchisme dès 7 ans ou un peu avant.

Inscription pour le baptême

Il faut :

- l'accord écrit des deux parents (fiche d'inscription)
- l'acte de naissance de l'enfant (les documents demandés doivent être envoyés par courrier postal ou déposés à la paroisse de Guérigny en précisant bien le nom du futur baptisé et la date de la célébration).
- au moins un parrain ou marraine catholique (qui doit fournir son acte de baptême à demander à la paroisse qui l'a célébré ou au diocèse en donnant le plus de renseignements possibles : date, lieu, etc. en joignant une enveloppe timbrée pour la réponse) ; une autre personne non-baptisée sera « témoin » de baptême ; si un mineur (moins de 16 ans) est proposé il sera « témoin » également (à voir avec le Curé de la Paroisse).
- L'offrande à la Paroisse pour cette célébration est de 80€ (minimum). chèque à l'ordre de la Paroisse de la Sainte-Trinité

- Pour les parents habitant hors de la paroisse il faut obtenir du Curé de leur domicile l'autorisation pour un baptême hors paroisse.

**Paroisse de la Sainte Trinité,
contact@p-stt.com ou 09 54 66 25 73
Adresse postale : 5 rue Edouard Bornet
58130 Guérigny**